



MODULES DE FORMATION **E-LEARNING**

Réalisez vos formations IOBSP en E-learning avec l'ANACOFI

• A PROPOS

FORMATION PROFESSIONNELLE DES IOBSP

L'intermédiation bancaire est maintenant encadrée par une réglementation contraignante avec un niveau de formation nécessaire pour l'exercice de l'activité, ainsi qu'à compter du 21 mars 2017 l'obligation d'une formation continue annuelle de 7 heures pour les IOB et leurs collaborateurs salariés ou mandataires distribuant du crédit immobilier.

Depuis sa création, l'ANACOFI - IOBSP a placé la formation professionnelle au centre de ses actions, persuadée qu'elle constitue un gage de pérennité et de reconnaissance de la profession. Pour accompagner et faciliter l'accès à l'enseignement, l'ANACOFI-IOBSP a créé et développé depuis 2012 son centre de formation intégré avec notamment sa plateforme e-learning.

Formations habilitantes à l'activité d'IOBSP

Les modules de formations ont été réalisés dans le respect des dispositions du Code Monétaire et Financier. Les formations destinées à l'exercice de l'activité d'IOBSP sont validés par une attestation habilitante dans les conditions de la Loi permettant l'inscription auprès de l'ORIAS.

Formation continue

Des modules de formations techniques sont également proposés sur les principaux thèmes. De nouvelles formations de 7 heures ou 40 heures sont mises en place, répondant ainsi aux obligations de l'Arrêté du 9 juin 2016 concernant les IOBSP distribuant du crédit immobilier.

Nos principales missions :

- **Représenter ses membres** auprès du législateur et des autorités de tutelle.
- **Accompagner les IOBSP** dans la compréhension de la réglementation et ses implications.
- **Apporter des services** à ses membres pour renforcer leur professionnalisme
- **Offrir des formations dédiées** à l'intermédiation bancaire en présentiel ou en e-learning.
- **Mettre à disposition un service juridique** interne, avec une base documentaire
- **Procurer des services mutualisés** à des conditions négociées : RC pro, logiciels métiers...
- Faire appliquer par ses membres **un code de déontologie et de bonnes pratiques** au service du client.

**De quelle formation
avez-vous besoin ?**

Découvrez grâce à notre simulateur quelle est la formation habilitante qui vous est nécessaire en fonction de votre statut d'IOBSP :

www.anacofi-iobsp.mesformations.fr

RÉSEAUX SOCIAUX



SE RENSEIGNER

TÉL : 01 53 25 50 85

EMAIL : formation-iobsp@anacofi.asso.fr

ADRESSE : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

FORMATION HABILITANTE

NOS LIVRETS DE FORMATION

IOBSP NIVEAU 1

PROGRAMME

- Tronc commun
- Les services de paiement
- Le crédit à la consommation
- Le regroupement de crédit
- Le crédit immobilier
- + Perfectionnement

DURÉE..... 150 heures

TARIF..... 1 050 €

(Tarif non adhérent..... 1300 €)

IOBSP NIVEAU 2

PROGRAMME

- Tronc commun
- Les services de paiement **ou**
- Le crédit à la consommation **ou**
- Le regroupement de crédit
- + Perfectionnement

DURÉE..... 80 heures

TARIF..... 790 €

(Tarif non adhérent 990 €)

FORMATION INITIALE 40H

PROGRAMME

- Environnement de la banque et du marché immobilier français
- Encadrement de la distribution du crédit
- Les crédits immobiliers
- Les garanties - Les assurances
- La prévention du surendettement

DURÉE..... 40 heures

TARIF..... 490 €

(Tarif non adhérent 680 €)

FORMATION CONTINUE

FINANCEMENT ET DÉMEMBREMENT

OBJECTIFS

Ce module a vocation à présenter dans un premiers temps les principes fondamentaux du démembrement de propriété puis dans un second temps de son usage plus particulièrement dans le cadre du financement d'un actif.

DURÉE..... 7 heures
dont 4h IMMO, 7h IOBSP

TARIF..... 150 €

(Tarif non adhérent..... 216 €)

DISTRIBUTION DE CRÉDIT

OBJECTIFS

Mettre à jour ses connaissances sur la distribution du crédit principalement les dernières mesures concernant le crédit immobilier et l'intermédiation bancaire.

DURÉE..... 7 heures
dont 5h IMMO, 7h IOBSP

TARIF..... 150 €

(Tarif non adhérent..... 216 €)

ASSURANCE EMPRUNTEUR

OBJECTIFS

Conseiller efficacement ses clients par l'analyse des étapes clés du contrat d'assurance de prêt et de connaître les mécanismes des différentes garanties.

DURÉE..... 7 heures
dont 7h ASSURANCE, 7h IOBSP

TARIF..... 150 €

(Tarif non adhérent..... 216 €)

OPTIMISER LE MONTAGE ET LA PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE CRÉDIT IMMOBILIER

OBJECTIFS

Quels sont les dossiers que je peux monter et présenter, identifier les problématiques risque qui pourraient entraîner un refus, avoir une approche bancaire indépendamment des règles propres à chaque Banque.

DURÉE..... 7 heures
dont 5h IMMO, 7h IOBSP

TARIF..... 150 €

(Tarif non adhérent..... 216 €)

CRÉDIT BANCAIRE AUX PROFESSIONNELS

MODULE 1 - OBJECTIFS

Audit de la situation du client professionnel pour déterminer la capacité d'emprunter.

MODULE 2 - OBJECTIFS

Approfondir les données théoriques de calcul des principales données financières nécessaires à un bon diagnostic de la situation financière de votre client.

DURÉE... 7 heures (IOBSP)/module

TARIF..... 150 €/module

(Tarif non adhérent..... 216 €/module)

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

OBJECTIFS

Permet d'obtenir l'attestation de formation LCC Loi sur la distribution du Crédit à la Consommation conforme à l'article L 311-8 du code de la consommation dont le contenu est fixé par l'article D 314-27 du même code modifié par Décret n°2018-431 du 1er juin 2018 - art. 7 - Formation destinée aux personnes distribuant des crédits sur les lieux de vente ainsi qu'aux intermédiaires intervenant pour les dossiers de regroupement de crédits.

DURÉE..... 7 heures
dont 7h IOBSP

TARIF..... 150 €

(Tarif non adhérent..... 216 €/module)

Financement : Vous pouvez obtenir une aide pour le financement de votre formation : Pensez-y !